Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Débouchage colonne commune

Par bob225

Bonjour,

Nous avons fait intervenir une société afin de déboucher une canalisation commune dans une copropriété (colonne eau fluviale) suite à une inondation dans un appartement. Il s est avéré que la provenance de la colonne bouchée était des aiguilles de pin provenant d un arbuste situé sur la terrasse de l'immeuble due à une négligence des propriétaires sur l'entretien de cet arbuste

Nous nous posons la question de qui doit régler la facture de débouchage ? Les copropriétaires étant donnée que la colonne est commune ou le propriétaire étant donné que l'origine de la colonne bouchée est dû à sa négligence ?

merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour
Ce sont les copropriétaires qui doivent se répartir le débouchage.
Il n'est pas possible de "faire justice"
Par contre le syndic peut faire une mise en demeure pour exiger l'entretien de la terrasse.